



ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Cellule Taxes & Recettes

Avenue de l'Astronomie 12-13, 1210 Bruxelles

taxes@sjtn.brussels

TAXE SUR LES SECONDES RÉSIDENCES

EXERCICE FISCAL 2026

DÉCLARATION

Formulaire à renvoyer, dûment complété et signé, par courrier ou par mail, à l'Administration communale de Saint-Josse-ten-Noode, **dans les 30 jours.**

I 1. LIEU D'IMPOSITION (*)

Adresse complète
du logement

I 2. CONTRIBUABLE

NOM Prénom

N° national
ou d'entreprise

Résidence principale
(domicile)

Mail et téléphone



I 3. SITUATION DU LOGEMENT

Vous occupez ce bien sans y être inscrit aux registres de la population de Saint-Josse-ten-Noode
(Cochez la case correspondant à votre situation)

Option A : Vous disposez personnellement de ce logement

Date de début d'occupation : ____ / ____ / ____

Votre statut : Propriétaire

Locataire

Etudiant (joindre Attestation d'inscription scolaire)

Option B : Vous louez ce logement à un tiers

Date de début du bail actuel : ____ / ____ / ____

Option C : Logement lié à une activité professionnelle

Vous exercez à Saint-Josse-ten-Noode une activité commerciale ou une profession libérale **ET** vous y disposez d'un logement privé, en plus des locaux destinés à l'exercice de cette activité professionnelle.



En cas de défaut de déclaration, de déclaration tardive, incorrecte ou incomplète, la taxe est établie d'office, d'après les éléments dont l'Administration peut disposer.

Certifié sincère et exact, fait à le2026

NOM ET SIGNATURE DU DÉCLARANT :

(*) Par seconde résidence, il faut entendre tout logement privé, autre que celui destiné à la résidence principale et dont les usagers ont la possibilité de disposer à tout moment, que ce soit en qualité de propriétaire, de locataire ou d'usager à titre gratuit.